



Sommation d'opter et procuration

Par **eolmick**, le **18/07/2014** à **21:55**

bonjour a tous et a toutes, voila je m'adresse sur ce forum afin d'eclairer ma lanterne concernant une succession dans laquelle j'ai pris part.

Je vous resume les faits: mon oncle A est decede il y a voila 3 ans, les demarches ont ete enclanchées concernant la succession. habitant loin j'ais donc du faire une procuration afin que le notaire puisse faire les demarches. tout le reste de la famille ont realise les papiers sauf une personne qui ne souhaite pas faire l'effort de signer la procuration. j'ai chercher a le contacter de façon classique (courrier mail telephone) il a toujours ignore mes appels... je me suis renseigné sur les demarches possibles quand au fait de l'inciter a signer ces papiers. Et j'ai decouvert la possibilité de faire une sommation d'opter ou bien de prendre parti.

Avant de faire cela j'aurais quelques questions et je compte sur vous afin de m'apporter les reponses :

Premierement j'aimerais savoir si la sommation peut se faire seul ou bien dois je la faire avec mes coheriteirs .

Deuxiemement est ce que dans le cas d'une procuration (pour laquelle la personne ne fais aucunes demarches) la sommation d'opter peut permettre d'abroger oubien de passer outre la procuration.

Je vous remercie de votre participation par avance

Par **eolmick**, le **25/07/2014** à **11:20**

up